



## Économie

### Espoir ou nouvelle duperie ?

### Des centaines de milliers d'emplois « verts »...

Après d'autres, en 2007, Jean-Louis Borloo exploitait le « gisement » des services à la personne et il annonçait la création rapide de centaines de milliers d'emplois. Le bilan que dressent aujourd'hui les experts devient de plus en plus critique.

Devenu ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, on retrouve Jean-Pierre Borloo au Grenelle de l'environnement. Il en ressort l'annonce de 600 000 emplois « verts » d'ici à 2020. « Faut-il y croire ? », s'interroge Marie-Béatrice Baudet, dans *Le Monde* du 30 juillet 2009.

Le chiffre provient d'un rapport remis le 16 juin par un bureau d'études à Jean-Louis Borloo. On peut y lire : « Les quinze grands programmes du Grenelle permettront la création de plus de 600 000 emplois en moyenne sur la période 2009-2020, principalement dans les secteurs du bâtiment, des infrastructures et des énergies renouvelables ».

Marie-Béatrice Baudet ne cache pas son scepticisme. Elle relève que le bureau d'études, s'appuyant sur une étude d'impact réalisée par les services du ministère, a travaillé très vite : « La demande du ministère

*lui est parvenue début juin ».*

Sur le plan méthodologique, la journaliste constate que le cabinet d'études n'a pris aucun contact avec les professionnels des principaux secteurs d'activité concernés.

Et surtout, s'appuyant sur des experts, Marie-Béatrice Baudet remarque que les créations d'emplois évoquées ne prennent pas en compte les suppressions d'emplois. L'application des mesures aura un coût pour l'État et les collectivités locales, mais aussi pour les ménages (imposition supplémentaire, coût des mises aux normes). Ce qu'on donne d'un côté, on ne peut pas le donner de l'autre, d'où d'autres secteurs d'activité qui seront parallèlement fragilisés.

D'autres éléments interrogent les chiffres avancés par le bureau d'études. Son directeur associé, Emmanuel Nazarenko, convient d'ailleurs de lui-même « que, finalement, les 600 000 emplois évoqués seront créés... ou maintenus ». « Une première nuance », relève Marie-Béatrice Baudet. « Peut-être, se demande-t-elle, y en aura-t-il d'autres » ?

Le CEAS recrute  
des volontaires associatifs

Deux postes de volontariat associatif seront disponibles au CEAS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 et pour une période de neuf mois. Les missions confiées porteront sur la connaissance de la vie associative en Mayenne. Niveau bac+3 ou 5 si possible. Renseignements et candidatures auprès du CEAS de la Mayenne.

# Gérontologie

## Vers un alourdissement du « reste à charge » ? Projet de décret réformant la tarification des établissements

Un projet de décret vise à réformer la tarification des **établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**. La Fédération nationale des associations de personnes âgées et leurs familles (FNAPAEF), dont le Lavallois Marc Reybaud est vice-président, dénonce ce projet de décret.

Selon la FNAPAEF, les objectifs poursuivis par le gouvernement sont « *en total contradiction* » avec ses attentes, celles des personnes âgées et de leurs familles, et « *avec la position officielle des ministres qui ont eu en charge la politique des personnes âgées handicapées* ».

La FNAPAEF estime que « *les pouvoirs publics s'orientent de plus en plus vers une « ségrégation » des établissements accueillant des personnes âgées handicapées et vers le maintien d'une discrimination par l'âge totalement inacceptable, au mépris de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ».

Plus préjudiciable encore, toujours selon la FNAPAEF, « *au cœur des établissements se met en place une autre forme de discrimination : ceux qui auront les moyens de se faire soigner et prendre en*

*charge, car c'est bien du mot soigner dont il faut parler, et ceux qui ne pourront avoir accès à l'ensemble des services leur assurant une fin de vie digne, les plus nombreux aujourd'hui en France* ».

La FNAPAEF conclut que ce nouveau décret pose « *des problèmes d'éthique à l'admission en établissement qui vont considérablement gêner les directeurs d'établissements dans leurs relations avec les personnes âgées et leurs familles* ».

La FNAPAEF a réalisé un document qui présente et analyse le projet de décret : copie sur demande auprès du CEAS.

### Contact :

Marc Reybaud, tél. 06 50 07 80 02

Site Internet : [www.fnapaef.fr](http://www.fnapaef.fr)



### La pensée hebdomadaire

*« C'était à Hiroshima et à Nagasaki, les 6 et 9 août 1945 (...). Depuis, le cynisme, l'inconscience, la naïveté des hommes ont laissé proliférer la bombe à travers le monde : vingt-six mille armes atomiques sont actuellement toujours en service. (...) La bombe, c'est la dissuasion, dit-on. Mais un fou peut-il être dissuadé ? Quand les bombes furent lancées sur Hiroshima et Nagasaki, ceux qui l'ont fait en connaissaient les conséquences et cependant ils ont accompli ce geste, pourtant c'était une folie ».*

François Régis Hutin, « En finir avec la bombe atomique » (éditorial), *Ouest-France* des 8 et 9 août 2009.